

# MISE À JOUR SUR LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION

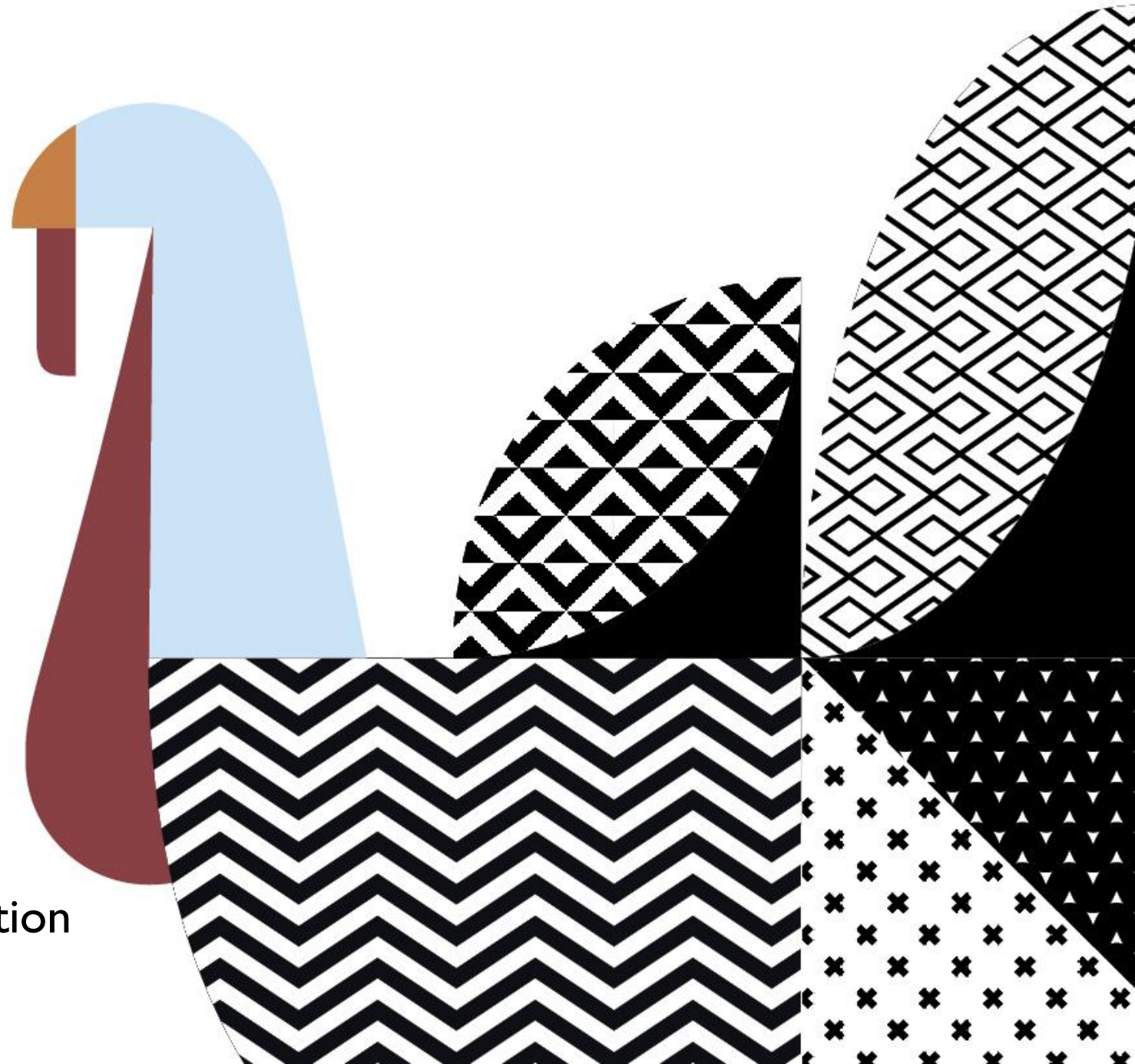
Présenté par

Richelle Fortin

Coordonnatrice  
des Affaires économiques

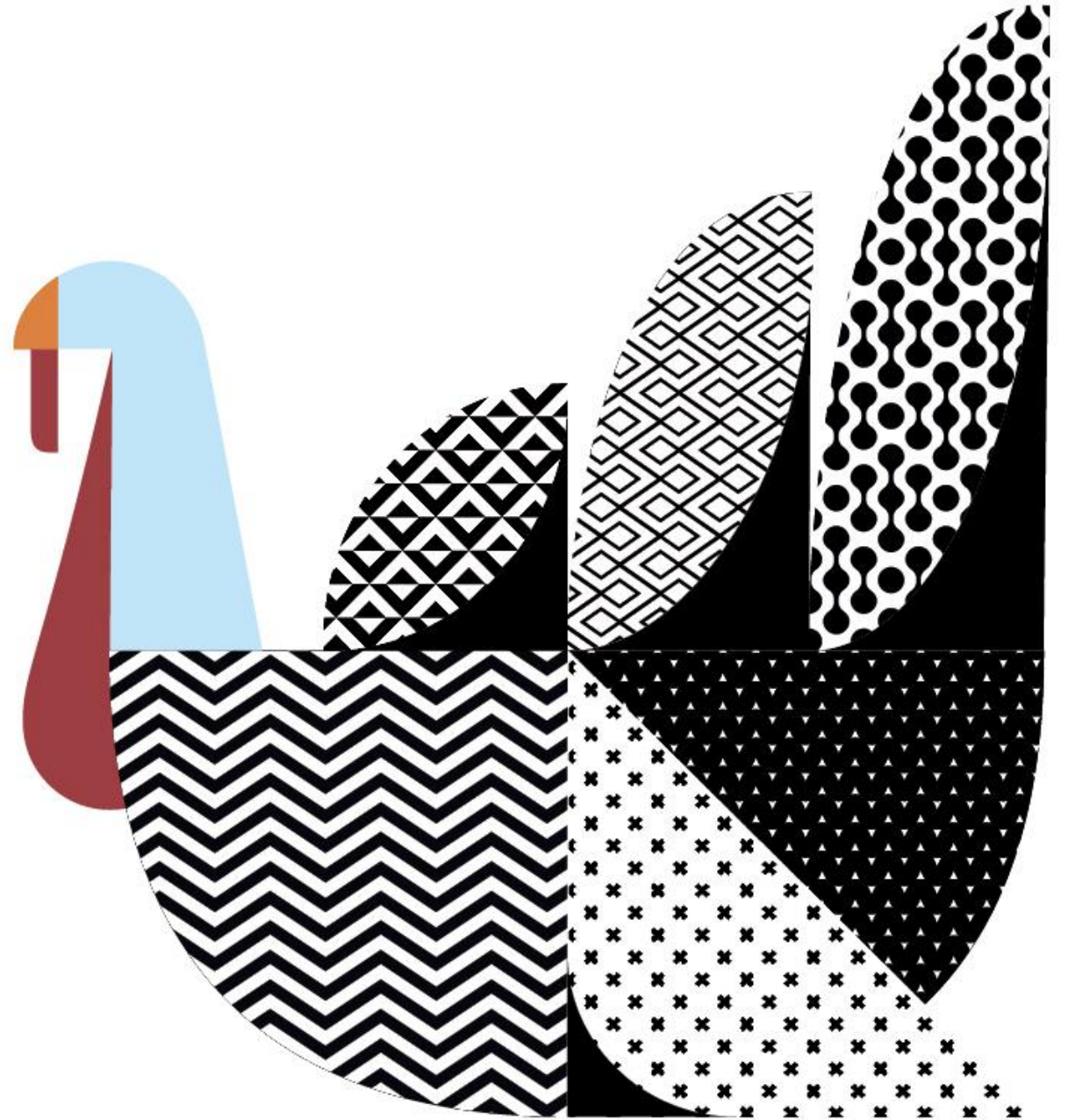


Journée d'information  
dindon 2020



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Les conversions de quota
2. Le suivi de la production
3. Le plan d'action 2021



# **RÉVISION DU MÉCANISME DE CONVERSIONS DE QUOTA**



# CE QUE DIT LE RÈGLEMENT

**Étape 1** : est-ce qu'il y a un ratio plus élevé que l'autre?

**Étape 2** :

- Est-ce que le ratio le plus élevé dépasse le seuil de la moyenne mobile?
  - Si oui : conversions jusqu'à l'atteinte du seuil
  - Si non : pas de conversions



# LE MÉCANISME DE CONVERSIONS

Pourcentages suite aux conversions				
Période de production	Allocation totale	Dindon léger	Dindon lourd	Écart
		Ratio	Ratio	
2020-2021	28,5 Mkg	51.81	55.79	3.98
2019-2020	33,4 Mkg	62.08	64.96	2.88
2018-2019	33,4 Mkg	53.11	73.84	20.73
2017-2018	34,6 Mkg	60.21	72.05	11.84
2016-2017	35,1 Mkg	68.50	72.05	3.55
2015-2016	35,8 Mkg	67.43	68.83	1.40

Pas de conversions, mais questionnements d'éleveurs

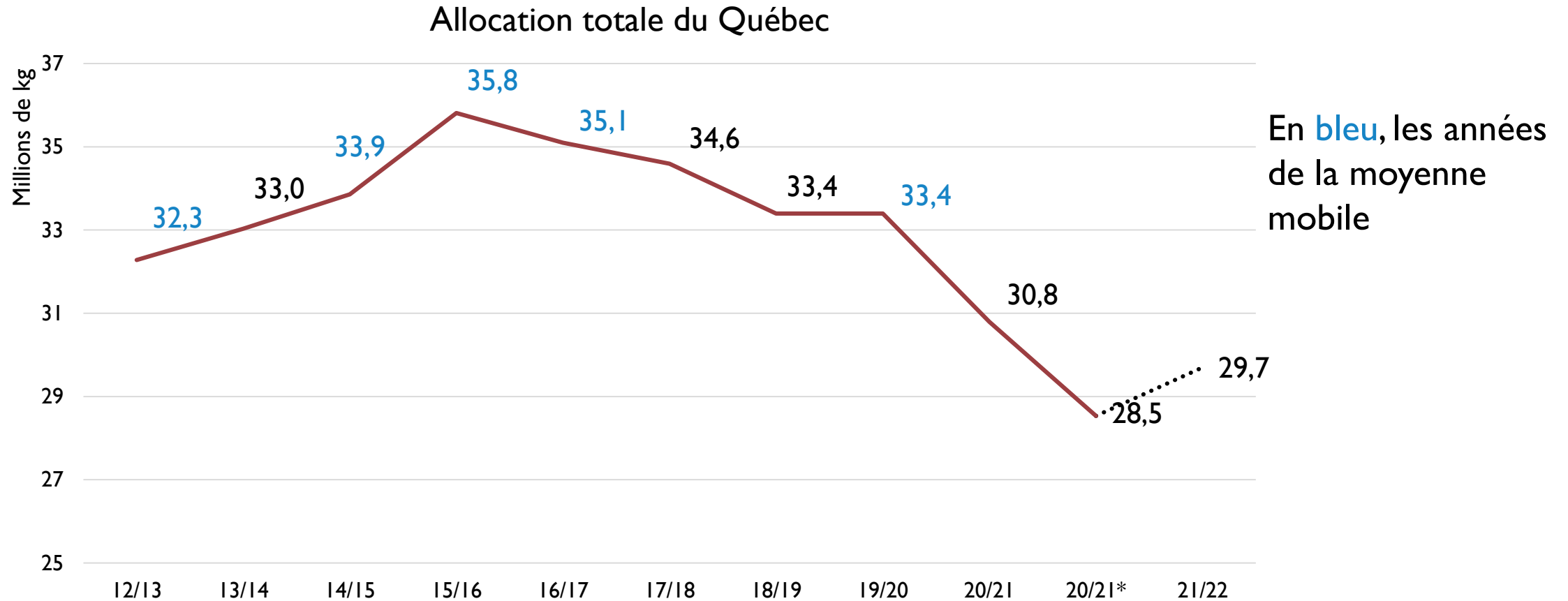
Le déclencheur actuel, c'est de ne pas dépasser la moyenne mobile 5 ans des années où il y a eu conversions

Léger : 64.79 kg/m<sup>2</sup>

Lourd : 66.36 kg/m<sup>2</sup>



# LA MOYENNE MOBILE EN PÉRIODE DE DÉCROISSANCE...



# LES OBJECTIFS DU COMITÉ DINDON

## Objectifs :

- Rester dans l'esprit des modifications au Règlement de 2018 : reconnaître des historiques de production par type de quota;
- Reconnaître que chaque type de production nécessite des investissements spécifiques;
- Faire des modifications simples pour s'assurer d'une adoption rapide par la Régie.



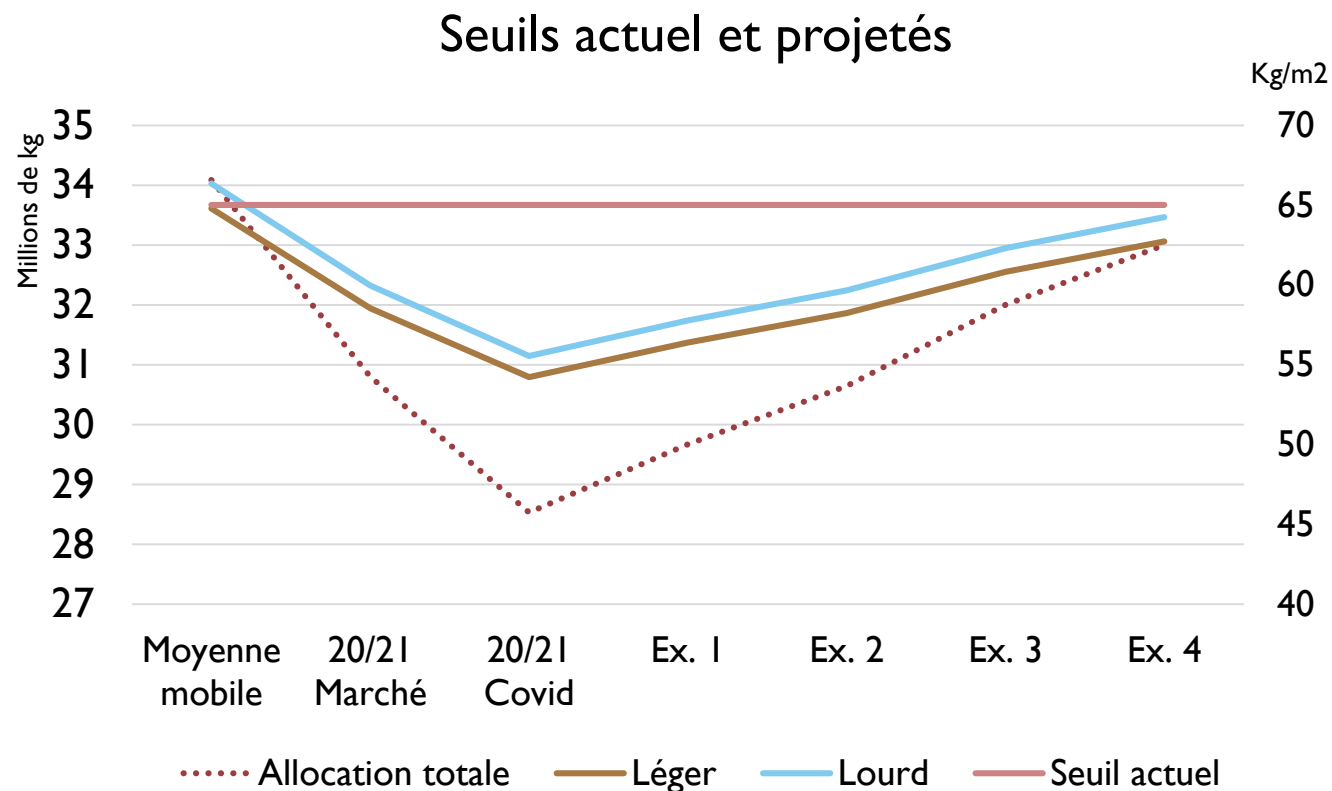


# ORIENTATION DU COMITÉ DINDON

Modifier le Règlement :

➤ pour qu'il ajuste le seuil de la moyenne mobile en fonction de l'allocation totale auquel il se rapporte.

✓ Le reste du processus n'est pas modifié.



	Moyenne mobile	20/21 Marché	20/21 Covid	Ex. 1	Ex. 2
Allocation totale (Mkg)	34.1	30.8	28.5	29.7	30.6
Léger	64.79	58.53	54.23	56.40	58.24
Lourd	66.36	59.95	55.54	57.76	59.65





# **LES MESURES DE SUIVI DE LA PRODUCTION**

**CONSTATS DE LA PÉRIODE 2019/20  
ET LES TRAVAUX EN COURS**



# OBJECTIF : PRODUIRE L'ALLOCATION DU QUÉBEC

Pour la période 2019/2020, le Québec n'a réalisé que 96,7 % de son allocation.

L'écart représente 1,4 Mkg vif.

Période	Performance
2019/2020	96,7 %
2018/2019	95,8 %
2017/2018	97,8 %
2016/2017	97,8 %
2015/2016	99,2 %

## Les raisons sont diverses :

- Maladie d'éleveurs;
- Maladie dans les troupeaux;
- Dindons livrés plus légers qu'attendus;
- Planification déficiente.

## Objectif visé

Assurer un meilleur suivi individuel et collectif de la production pour éviter la sous-production.



# PROJET DES FICHES DE PRODUCTION

## RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES

### **Objectif : mieux planifier et mieux suivre la production de dindons**

- Transmettre ses prévisions pour l'ensemble de la période de production : léger et lourd, domestique et export;
- La production non-planifiée des uns est redistribuée aux autres;
- Ajustements en cours d'année selon les livraisons réalisées;
- Obligation de produire 60 % du quota détenu par type;
  - Travail pour régulariser la situation des producteurs
- AFP limités à 40 % du contingent (léger et lourd séparé).



# CONSTATS

## IL FAUT ALLER DE L'AVANT

- Les acheteurs soutiennent les grands principes;
- Un pourcentage préliminaire émis à l'automne est souhaité et souhaitable;
- Le portail des éleveurs doit faciliter les modifications aux cédules.



# À SURVEILLER EN 2021

1. Communications plus fréquentes et ciblées
  - Une équipe « dindon » a été formée aux EVQ
2. Modifications au Règlement déposées à la Régie;
3. Le portail « Producteur de dindon » est en gestation.



# MERCI

QUESTIONS, COMMENTAIRES?



Les Éleveurs de volailles  
du Québec 

50 ans

Évolution, Valorisation, Qualité